

députée d'opposition et en particulier, à titre de critique en matière d'environnement.

Certains d'entre nous se rappellent qu'à l'époque où les conservateurs étaient dans l'opposition, l'ancien député de Leeds—Grenville, qui est maintenant décédé, s'est taillé une excellente réputation dans le pays, pas nécessairement à la suite des questions qu'il a posées à la Chambre des communes, mais plutôt du fait des renseignements qu'il a été en mesure d'obtenir par des questions au *Feuilleton* très astucieuses. Il s'agissait de Tom Cossitt. Je sais que nous ne sommes pas censés donner des noms à la Chambre des communes, mais j'ose dire que si M. Cossitt nous regarde aujourd'hui, il doit être vraiment tout à fait consterné par ce que son propre gouvernement essaie d'imposer aux Canadiens.

Nous, de l'opposition, acceptons un certain nombre de restrictions quant à notre liberté d'expression dans cette enceinte. Une de ces restrictions concerne notamment le temps limité prévu pour l'appel du timbre. On s'est entendu là-dessus, car tous les députés voulaient faire avancer les travaux de la Chambre et ne pas paralyser le Parlement.

Certains d'entre nous, à titre personnel, se sont inscrits en faux contre cette opinion parce que nous estimions que nous renoncions à un droit de longue date sans compensation aucune. Il n'en reste pas moins qu'on a restreint notre droit de faire sonner le timbre, de présenter des pétitions.

Ces restrictions avaient sans doute pour objet d'accélérer les choses et d'empêcher les pétitions bidon, mais il est arrivé que des pétitions légitimes ont été rejetées parce qu'elles n'étaient pas rédigées comme il faut, parce qu'elles ne répondaient pas à des critères de pure forme.

Ces prétendues réformes avaient pour objet de faciliter l'accès des députés à l'information au même titre que les questions inscrites au *Feuilleton*. Nous ne faisons pas inscrire des questions au *Feuilleton* dans le but de paralyser la Chambre. Nous ne faisons que nous servir à bon droit d'un moyen d'obtenir des renseignements. On a limité un par un les moyens dont les députés de l'opposition disposent pour se renseigner. L'un de ces moyens

Recours au Règlement—M. Cooper

était la pétition. Un autre consistait à exercer des pressions en faisant, par exemple, sonner le timbre.

Si le gouvernement est déterminé à restreindre la liberté de parole des députés au point de tenter de limiter leur droit de faire inscrire des questions au *Feuilleton*, c'est un triste jour pour le Parlement. Les ministériels ne cessent pas de déclarer qu'ils veulent agir sans esprit de parti. Qu'y a-t-il de moins partisan que d'essayer de savoir combien de tonnes de déchets dangereux on importe au Canada. Cet élément d'information n'intéresse aucun parti en particulier. Il intéresse l'ensemble du pays. En proposant de transformer ces questions en avis de motions destinés ni plus ni moins à rester lettre morte, le gouvernement tente de porter un autre coup à la liberté de parole des parlementaires.

Je soutiens qu'il faut contrer cette tentative du gouvernement et que vous devriez, monsieur le Président, permettre à l'ancien député de Leeds—Grenville de reposer en paix sachant que le seul moyen qui nous restait n'a pas été supprimé par un gouvernement conservateur qui semble plus désireux de réprimer les libertés de la Chambre que de nous permettre de nous renseigner par des moyens légitimes.

• (1540)

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, nous discutons ici d'une question importante. Je veux que tout le monde reconnaisse l'attitude du gouvernement et certains des problèmes qui nous préoccupent. Je voudrais d'abord déclarer que nous croyons que l'inscription de questions au *Feuilleton* est un processus très important et fondamental de notre institution et qu'il fait partie essentiellement des devoirs et des droits de tous les députés.

Deuxièmement, je voudrais signaler que ce droit s'étend non seulement aux députés de l'opposition, mais aussi aux députés ministériels. Nous ne voulons pas que cette discussion dégénère en débat où s'affrontent le gouvernement et l'opposition, nous voulons plutôt discuter de la façon de traiter les questions qui sont posées à la Chambre et auxquelles nous devons répondre. Nous n'avons aucune objection au processus. Il nous plaît.